

## Produits pharmaceutiques d'ordonnance

PRODUIT	INDICATION <sup>1,2</sup>	TERRITOIRE <sup>2</sup>					PARTENAIRE
		Canada	Bésil	Argentine	Colombie	Mexique	
<b>Oncologie/Hématologie</b>							
<b>Minjuvi®</b>	Lymphome diffus à grandes cellules B (« LDGCB ») récidivant ou réfractaire	s. o. <sup>4</sup>	T1-24	Soumis	Soumis	Soumis	Incyte
<b>Pemazyre®</b>	Cholangiocarcinome métastatique	s. o. <sup>4</sup>	Soumis	Soumis	Soumis	Soumis	Incyte
<b>Akynzeo®</b>	Prévention des nausées et vomissements aigus et retardés causés par la chimiothérapie	T4-22	T3-22	T3-22	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	Helsinn
<b>Aloxi®</b>	Prévention des nausées et vomissements aigus associés à la chimiothérapie anticancéreuse modérément et hautement émétisante	T4-22	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	Helsinn
<b>Tavalisse® (fostamatinib)</b>	Traitement de la thrombocytopenie immunitaire chronique	s. o. <sup>4</sup>	Soumis	Homologation préalable	Soumis	Soumis	Rigel
<b>Trelstar®</b>	Cancer de la prostate au stade avancé	T2-20	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	Debiopharm
<b>Vidaza®</b>	Syndrome myélodysplasique	s. o. <sup>4</sup>	T2-10	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	BMS
<b>Abraxane®</b>	Cancer pancréatique métastatique	s. o. <sup>4</sup>	T4-17	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	BMS
<b>Halaven®</b>	Cancer du sein métastatique et sarcome des tissus mous	s. o. <sup>4</sup>	T4-17	T4-19	T2-22	s. o. <sup>4</sup>	Eisai
<b>Lenvima®</b>	Cancer différencié de la thyroïde et carcinome hépatocellulaire non résécable	s. o. <sup>4</sup>	T4-17		T1-22	s. o. <sup>4</sup>	Eisai
<b>Lenvima®</b>	Cancer avancé des cellules rénales	s. o. <sup>4</sup>	T4-17			s. o. <sup>4</sup>	Eisai
<b>BGx</b>							
<b>Ladevina®</b>	Myélome multiple; syndrome myélodysplasique			2011	T3-19		Exclusif
<b>Ladevina®</b>	Lymphome à cellules de manteau; lymphome folliculaire			2011			Exclusif
<b>Zyvalix®</b>	Cancer métastatique de la prostate			2014	T2-18		Exclusif
<b>Karfib®</b>	Myélome multiple récidivant ou réfractaire			T4-19	Approuvé		Exclusif
<b>Leprid®</b>	Traitement palliatif du cancer de la prostate au stade avancé			2007			Exclusif
<b>Rembre®</b>	Leucémie myéloïde chronique			2013	T1-22		Exclusif
<b>Palbocil®, Bapocil®</b>	Cancer du sein			T1-23	Soumis		Exclusif
<b>Xetrane®</b>	Myélome multiple			T2-19	Soumis		Exclusif
<b>Xetrane®</b>	Sarcome de Kaposi associé au SIDA			T2-22			Exclusif

<sup>1.</sup> Les produits classifiés « homologation préalable » non encore soumis à autorisation réglementaire et les produits classifiés « soumis » sont actuellement soumis à autorisation réglementaire. L'indication de tous les produits classés comme « homologation préalable » ou « soumis » est l'indication prévue lors de l'approbation réglementaire.

<sup>2.</sup> Les produits classifiés « approuvé » ont été approuvés par les autorités de réglementation, mais leur lancement commercial n'a pas encore eu lieu.

<sup>3.</sup> Les produits portant une date représentent les produits présentement commercialisés par Knight dans leur territoire respectif. Les informations indiquées correspondent à la date de lancement du produit par Knight ou à la date de rachat ou d'octroi de licence d'un produit déjà commercialisé par Knight.

<sup>4.</sup> Knight ne dispose pas de droits de commercialisation dans ces territoires.



PRODUIT	INDICATION <sup>1,2</sup>	TERRITOIRE <sup>3</sup>					PARTENAIRE
		Canada	Bésil	Argentine	Colombie	Mexique	
<b>Maladies infectieuses</b>							
<b>AmBisome®</b>	Infection fongique invasive	s. o. <sup>4</sup>	1997	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	Gilead
<b>Cresemba®</b>	Invasion fongique invasive	s. o. <sup>4</sup>	T2-20	T3-19	T3-19	T2-19	Basilea
<b>Impavido®</b>	Leishmaniose						Exclusif
<b>BGx</b>							
<b>Dolufevir®</b>	Infection VIH			T2-21			Exclusif
<b>Autres spécialités</b>							
<b>Exelon®</b>	Traitement symptomatique de la démence légère à modérément sévère chez les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de la maladie de Parkinson	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	T2-21	Exclusif
<b>Ibsrela®</b>	SCI-C	T1-21	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	Ardelyx
<b>Salofalk®</b>	Colite ulcéreuse	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	2007	Avant 2019	s. o. <sup>4</sup>	Dr. Falk
<b>Ursofalk®</b>	Cirrhose biliaire primaire	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	2007	Avant 2019	s. o. <sup>4</sup>	Dr. Falk
<b>Imvexxy®</b>	Dyspareunie modérée à sévère	T1-24	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	TXMD
<b>Bijuva®</b>	Symptômes vasomoteurs modérés à sévères dus à la ménopause	T1-24	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	TXMD
<b>BGx</b>							
<b>Fibridoner®</b>	Fibrose pulmonaire idiopathique			2017			Exclusif

<sup>1.</sup> Les produits classifiés « homologation préalable » non encore soumis à autorisation réglementaire et les produits classifiés « soumis » sont actuellement soumis à autorisation réglementaire. L'indication de tous les produits classés comme « homologation préalable » ou « soumis » est l'indication prévue lors de l'approbation réglementaire.

<sup>2.</sup> Les produits classifiés « approuvé » ont été approuvés par les autorités de réglementation, mais leur lancement commercial n'a pas encore eu lieu.

<sup>3.</sup> Les produits portant une date représentent les produits présentement commercialisés par Knight dans leur territoire respectif. Les informations indiquées correspondent à la date de lancement du produit par Knight ou à la date de rachat ou d'octroi de licence d'un produit déjà commercialisé par Knight.

<sup>4.</sup> Knight ne dispose pas de droits de commercialisation dans ces territoires.



## Portefeuille de produits et produits à l'étape initiale de lancement

La Société prévoit que son portefeuille de produits et ses produits à l'étape du lancement initial pourraient atteindre un chiffre d'affaires total de plus de 150 000 000 \$ au cours de leurs meilleures années d'existence. Les produits à l'étape du lancement initial se situent à moins de trois ans de la date de lancement commercial, pays par pays.

PRODUIT	INDICATION OU DOMAINE THÉRAPEUTIQUE <sup>1,2</sup>	TERRITOIRE <sup>3</sup>					ANNÉE DE LANCEMENT / ANNÉE PRÉVUE
		Canada	Brésil	Argentine	Colombie	Mexique	
<b>Oncologie/Hématologie</b>							
<b>Minjuvi® (tafasitamab)</b>	Lymphome diffus à grandes cellules B (« LDGCB ») récidivant ou réfractaire	s. o. <sup>4</sup>	T1-24	Soumis	Soumis	Soumis	2024 -2025
<b>Pemigatinib</b>	Cholangiocarcinome métastatique	s. o. <sup>4</sup>	Soumis	Soumis	Soumis	Soumis	2025-2026
<b>Fostamatinib</b>	Traitement de la thrombocytopénie immunitaire chronique	s. o. <sup>4</sup>	Soumis	Homologation préalable	Soumis	Soumis	2025-2026
<b>Bapocil®</b>	Cancer du sein				Soumis		2025
<b>Xetrane®</b>	Myélome multiple				Soumis		2025
<b>Karfib®</b>	Myélome multiple récidivant ou réfractaire				Approuvé		2025
<b>Rembre®</b>	Leucémie myéloïde chronique				T1-22		s. o.
<b>O501</b>	Oncologie/Hématologie			Soumis			2025
<b>O502</b>	Oncologie/Hématologie			Soumis			2025
<b>H401</b>	Oncologie/Hématologie	s. o. <sup>4</sup>	Développement	s. o. <sup>4</sup>	Développement	Développement	2028
<b>H402</b>	Oncologie/Hématologie		Développement				2028 - 2029
<b>Autres spécialités</b>							
<b>Imvexxy®</b>	Dyspareunie modérée à sévère	T1-24	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	2024
<b>Bijuva®</b>	Symptômes vasomoteurs modérés à sévères dus à la ménopause	T1-24	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	2024
<b>IPX203</b>	Maladie de Parkinson	Homologation préalable	Homologation préalable	Homologation préalable	Homologation préalable	Homologation préalable	2027-2028
<b>Qelbree<sup>MC</sup></b>	Trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH)	Homologation préalable	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	2026-2027
<b>Jornay PM<sup>MC</sup></b>	Trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH)	Soumis				Homologation préalable	2025-2028
<b>C401 (Neurologie)</b>	Autre spécialité				Soumis		2025 - 2026
<b>C402/403 (Neurologie)</b>	Autre spécialité	s. o. <sup>4</sup>	Soumis		Développement	Homologation préalable	2026 - 2027

<sup>1.</sup> Les produits classifiés « homologation préalable » non encore soumis à autorisation réglementaire et les produits classifiés « soumis » sont actuellement soumis à autorisation réglementaire. L'indication de tous les produits classés comme « homologation préalable » ou « soumis » est l'indication prévue lors de l'approbation réglementaire.

<sup>2.</sup> Les produits classifiés « approuvé » ont été approuvés par les autorités de réglementation, mais leur lancement commercial n'a pas encore eu lieu.

<sup>3.</sup> Les produits portant une date représentent les produits présentement commercialisés par Knight dans leur territoire respectif. Les informations indiquées correspondent à la date de lancement du produit par Knight ou à la date de rachat ou d'octroi de licence d'un produit déjà commercialisé par Knight.

<sup>4.</sup> Knight ne dispose pas de droits de commercialisation dans ces territoires.